

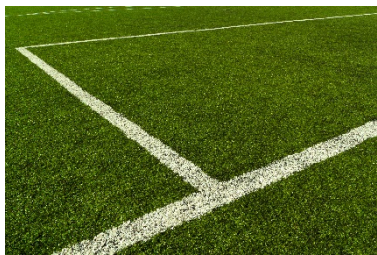
## Communiqué de presse

28 avril 2016

# Conseil communautaire 28 avril 2016

### Localisation du futur terrain synthétique

Saint-Lô Agglo a en gestion **54 terrains de football, dont un seul synthétique**, situé au centre d'entraînement des Ronchettes à Saint-Lô.



20 clubs de football représentant environ 2800 licences sont recensés sur le territoire de Saint-Lô Agglo et 9 équipes sont engagées dans divers championnats de ligue (CFA2, DSR, DHR, PH). Saint-Lô et Agneaux concentrent les ratios population les plus élevés avec respectivement 2143 et 2037 habitants par terrain.

Lors des périodes d'intempéries, le terrain synthétique est très prisé, essentiellement par les clubs de ligue, pour le déroulement des matchs de coupes et de championnats, voire pour des entraînements.

C'est ce constat qui a justifié le projet **de convertir un terrain existant en terrain synthétique**. Le montant prévisionnel net du projet s'élève à 378 000€ étalé de 2016 à 2018. Ce futur équipement ne sera pas affecté au fonctionnement d'un club mais sera au service du développement du football sur le territoire communautaire.

Au regard de la répartition géographique des clubs, il apparaît opportun de trouver une localisation dans un axe centre-sud, **trois hypothèses d'implantation se sont donc dessinées** : Saint-Lô - Agneaux, Condé-sur-Vire, Torigny-Les-Villes.

L'analyse des différents stades existants a porté **sur leur situation géographique sur le territoire et vis-à-vis de l'implantation des clubs ainsi que sur différents critères techniques** notamment la présence de vestiaires, de tribunes, d'éclairage.

Les élus communautaires ont à se prononcer quant à la localisation du futur terrain synthétique et c'est le **terrain d'honneur du stade de la Falaise situé à Agneaux qui est proposé**. Ce choix, outre le caractère emblématique et historique de ce stade, est économiquement intéressant puisque les installations de vestiaires, d'éclairage et de main courante sont déjà homologuées sur ce site. Seule la surface de jeu serait donc à transformer et à financer.

## Fourniture et pose de colonnes semi-enterrées dans les quartiers du Val Saint-Jean et de la Dollée à Saint-Lô

---

Saint-Lô Agglo a initié **dès 2009 un programme de mise en place de colonnes semi-enterrées pour la collecte des déchets dans le quartier du Val-St-Jean à Saint-Lô, en partenariat avec Manche habitat et Point Fort Environnement.**



En milieu urbain dense, ce type de collecte dit « en apport volontaire » présente de nombreux avantages : suppression des bacs collectifs, amélioration de la propreté des espaces communs et publics, amélioration du tri, facilité de collecte, etc.

Ce programme a un double intérêt pour Manche Habitat : il lui permet de supprimer les vide-ordures des immeubles et de limiter les prestations de déplacement et de nettoyage des bacs.

Aujourd'hui, Saint-Lô Agglo entreprend donc d'**achever la couverture en colonnes semi-enterrées des quartiers dits prioritaires** (inscrits au contrat de Ville), à savoir **le Val Saint-Jean et la Dollée.**

Le principe de ce programme est le suivant : **compter 1 ensemble de 4 colonnes pour 40 à 50 logements** (4 colonnes collectent les ordures ménagères, les papiers, les emballages, le verre).

Dans le quartier du Val St Jean, il reste 275 logements à desservir, soit 6 sites à implanter dès 2016 pour un coût estimé à 108 000 € HT.

Dans le quartier de la Dollée, 600 logements sont concernés, un programme de 12 sites est envisagé sur 3 ans (2017 à 2019) pour un montant de 216 000 € HT.

Manche Habitat s'engage à financer 50 % de l'investissement, au titre de l'abattement sur la Taxe sur le Foncier Bâti, conséquence de la signature du Contrat de Ville.

Le Point Fort Environnement s'engage à apporter un concours de 1 000€ par colonne relevant de sa compétence « collecte sélective en apport volontaire », soit 3 000 € par site.

## Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour les particuliers

---

Actuellement aucune aide de la part de Saint-Lô Agglo vis-à-vis des particuliers n'est en place concernant la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.



Ce type d'aides financières existe et peut être attribué par l'Agence de l'eau Seine Normandie selon **des dispositifs très encadrés réglementairement.**

**Saint-Lô Agglo souhaite entrer dans cette démarche et mettre en place ce programme d'aide aux particuliers en optant pour le montage en maîtrise d'ouvrage privée.**

Seuls 30 dossiers par an concernant études de filière ou travaux seront éligibles à cette aide. Ils seront soumis à des critères très restrictifs. Ces critères d'éligibilité seront principalement liés à l'atteinte à l'environnement comme par exemple une pollution avérée du milieu ou la proximité d'un cours d'eau.

La subvention apportée variera de 40 à 60%. Son montant sera plafonné à 9 500€ pour les habitations jusqu'à 5 pièces principales et 1 200€ par pièce supplémentaire.

- **La procédure pour le particulier :**

Le particulier choisit un bureau d'études pour l'étude de filière puis une entreprise pour les travaux de réhabilitation.

Saint-Lô Agglo perçoit la subvention de l'Agence de l'eau et la reverse intégralement au particulier après réalisation des travaux.

*(convention entre le particulier et Saint-Lô Agglo et convention entre Saint-Lô Agglo et l'Agence de l'eau)*

### Contact presse Saint-Lô Agglo :

**Cécile Fournier**

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22  
cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr